Image not found or type unknown

Littige avec ma banque et son assurance

Par **jacques1368**, le **29/05/2016** à **16:52**

Bonjour à tous

Je viens vers vous vous soumettre un problème particulier dont je n'ai pas trouvé de cas semblable.
Pour l'instant le litige n'est pas encore avéré mais je sent que ça va pas tarder si je ne fais rien.....[smile3]
Voilà ce qui m'amène.
En février comme beaucoup l'on déjà fait je vais voir ma banque pour renégocier mon prêt immobilier. On discute avec mon banquier plus d'une heure, me fait des tas de calculs sur ce que je peux gagner et on tombe d'accord sur une nouvelle mensualité de 574€ (à la place de 632).
Pour moi ok ça me va. Il me dit alors qu'il va faire valider tout cela par sa hiérarchie.
2 jours après il me tel me demandant de passer le voir. J'y retourne et la il m'explique que sa hiérarchie est favorable mais sous réserve que je prenne une assurance auto chez eux. Je dis pourquoi pas si elle est plus favorable et moins chère que mon actuelle.
Donc du cout on se met a discuter me sort des calculs des garanties etc...bref je suis au meme prix que mon assurance actuel mais mieux couvert (pas de franchise sur bris de glace et franchise moins éléve en cas d'accident responsable). Je lui dit ok qu'il m'envoi un contrat.
Il me téléphone le lendemain me demandant de lui faire parvenir un "état" de mon assurance actuel ou il est écrit le bonus que j'ai et les caractéristiques du véhicule. J'appel mon assurance qui me transmet le document que je route a mon banquier . Début mai je reçois la nouvelle offre de pret qui ne correspond pas a ce que j'avais négocier avec mon banquier puisque mensualité de 586€ au lieu de 574. Je l'appel et m'explique des frais..etc..je rentre pas dans les détails.
J'ai un délai de réflexion de 10 jours et lui dit que je ne donnerai sans doute pas suite et donc par conséquent idem pour l'assurance.
Je suis parti une semaine en vacances, et de retour ce jour je découvre dans ma boite au lettre une carte verte de cette nouvelle assurance et juste un mot comportant deux lignes ou il est stipulé que le premier prélèvement va intervenir le 4 juin pour un montant de 58€!!

J'arrive donc à mes questions[smile31](désolé pour la longueur du texte..)
A ce jour je n'ai RIEN signé comme contrat
Lors de mon échange avec mon banquier la mensualité devait etre de 44€ le je me retrouve avec 58€
Sur la carte verte il est inscrit franchise de 60€ bris de glace. Lors des discussion avec mon banquier la franchise bris de glace était de 0€!!!
Je n'ai AUCUN document ou il est stipulé comment je suis assuré, aucun ordre de prélèvement de signé, mais comme ma banque est cette nouvelle assurance comment faire

opposition à ce futur prélevement de 58€???

Je suis preneur de toutes infos utiles!!! Un grand merci pour ceux qui pourront me conseiller!! [smile31]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés